



INTERCOMMUNALE DE TRAITEMENT
DES DÉCHETS LIÉGEOIS

COMMUNE DE BLEGNY

1 8 MAI 2021

ENREGISTRE

Commune de BLEGNY
Att° des Membres du Conseil Communal
rue Troisfontaines 11
4670 BLEGNY

Herstal, le 17 mai 2021

Mesdames, Messieurs,

CONCERNE : Notre assemblée générale ordinaire de juin - invitation et formalités

Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir d'inviter votre Commune à participer à notre première assemblée générale ordinaire qui se tiendra **jeudi 24 juin 2021 à 17 heures**.

En application du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et du Code des Sociétés & associations, notre Conseil d'administration a arrêté son ordre du jour comme suit :

- Bureau - Constitution
1. Rapport de gestion - Exercice 2020 : approbation du rapport de rémunération
 - 1.1. *Rapport annuel - Exercice 2020 - Présentation*
 - 1.2. *Rapport de rémunération du Conseil - Exercice 2020 - Approbation*
 - 1.3. *Rapport du Comité de rémunération - Exercice 2020*
 2. Comptes annuels - Exercice 2020 : approbation
 - 2.1. *Comptes annuels - Exercice 2020 - Présentation*
 - 2.2. *Comptes annuels - Exercice 2020 - Rapport du Commissaire*
 - 2.3. *Rapport spécifique sur les participations - Exercice 2020*
 - 2.4. *Comptes annuels - Exercice 2020 - Approbation*
 3. Comptes annuels - Exercice 2020 - Affectation du résultat
 4. Administrateurs - Décharge - Exercice 2020
 5. Commissaire - Décharge - Exercice 2020
 6. Administrateurs - Démissions/nominations
Rapport de gestion consolidé - Exercice 2020 - Présentation
Comptes consolidés - Exercice 2020 - Présentation
Comptes consolidés - Exercice 2020 - Rapport du Commissaire
Administrateurs - Formation - Exercice 2020 - Contrôle
 7. Participations - Terranova - Capital - Participation INTRADEL - Vente
 8. Participations - Sitel - Capital - Augmentation de la participation

Vu l'importance de lutter contre la propagation du virus de CoVid19 et les dernières dispositions prises tant au niveau fédéral que régional dont notamment le Décret du 1^{er} avril 2021 prolongeant les mesures relatives à la tenue des réunions des organes des intercommunales, le Conseil d'administration a décidé d'organiser cette assemblée générale en « *présence physique du Directeur général et du Président* » de ses membres tel que prévu par le vademécum « *Stratégie de déconfinement progressif* » du 3 mai 2020 explicitant les dispositions de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°32 du Gouvernement wallon relatif à la tenue des réunions des organismes supra-communaux.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE INTERCOMMUNALE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

20, Port de Herstal • Pré Wigi • 4040 Herstal • Tél. 04 240 74 74 • Fax 04 248 11 42 • www.intradel.be • intradel@intradel.be
Belfius 091-0023300-49 / IBAN BE97 0910 0233 0049 / BIC GKCCBEBB • ING 340-1013555-40 / IBAN BE02 3401 0135 5540 / BIC BBRUBEBB
TVA: BE 0219.511.295 • RPM Liège

LES
INTERCOMMUNALES
Chaque jour, chez vous